

D'abord, en qualité de "Brahmachin" ou novice, il entreprend l'étude des livres sacrés des Védas et s'initie aux droits et aux privilèges de sa caste. Dans ce premier état, il est déjà exempté de toute taxe et échappe à la juridiction ordinaire des indigènes. La nourriture animale et les oeufs lui sont interdits; il doit éviter le contact d'une grande quantité d'animaux, regardés comme impurs; le simple toucher d'une manière de cuir est une faute grave qui nécessite une expiation.

Arrivé à l'âge d'homme, le novice doit se marier: il entre alors en qualité de "Grihastha" dans le second état et doit suivre des pratiques nombreuses et minutieuses. Dès qu'un fils lui est né (et ce serait une malédiction céleste de ne pas avoir de fils), il doit se préoccuper de le diriger au plus tôt dans les voies de la sainteté. Il entre alors dans le troisième état, et devient "Vanaprastha", c'est-à-dire ermite. A cet effet, il abandonne le monde pour la prière solitaire solitaire et la méditation, se retire dans une forêt lointaine et s'impose de sévères pénitences en vue de purifier son esprit.

Les membres de ces trois premières castes, bien qu'inégaux entre eux, en importance sociale, sont cependant unis par l'observance de certains rites communs, tels que ceux relatifs à la naissance, au choix du nom, à la première sortie de l'enfant, à son premier repas de riz cuit... Les rites se rapportant à la tonsure, à la rentrée du jeune homme dans sa famille, sont également observés dans les mêmes formes.

Celle de ces cérémonies à laquelle on attache le plus d'importance, est "l'apanyana", ou règle du cérémonial pour confier un enfant à son directeur spirituel. L'investiture de la corde sacrée qui s'enroule autour de l'épaule gauche et du bras droit se pratique vers la même époque. Ensuite viennent l'initiation à l'étude des Védas, les soins au feu sacré et la connaissance des règles de purification. C'est alors que le jeune étudiant commence les solennelles invocations au soleil, qui doivent être répétées matin et soir avant le lever et le coucher de l'astre. Toute cette éducation se poursuit entre la huitième et la seizième

me année. Quiconque arrive à cet âge sans être jugé digne d'être admis au second degré de vient une sorte de paria. Il peut toutefois racheter sa faute en accomplissant des pèlerinages et des pénitences et en faisant preuve, plus tard, de la connaissance des rites.

Une jeune brahmane ne peut épouser une femme d'une caste supérieure à la sienne. Il peut choisir dans une caste inférieure, à la condition d'avoir déjà une femme de sa propre caste. Seule, en effet, celle-ci peut accomplir les obligations religieuses qui incombent à une femme mariée.

Pendant les fêtes du mariage, c'est le mari qui doit veiller sur le feu sacré. Ce brasier est rapporté à la maison après la cérémonie nuptiale: il ne doit plus en sortir sous aucun prétexte.

Mourir sans laisser un fils légitime pour continuer les rites et offrir l'eau et les gâteaux consacrés et regardé comme le plus grand malheur dont puisse être frappé un Hindou. L'infortuné est alors l'objet des railleries des autres hommes, tandis que les femmes accablent sa stérile moitié de quolibets et de sarcasmes.

Jadis les veuves devaient suivre leur mari dans la mort et se faire brûler vives sur le bûcher des funérailles. Les Anglais ont décrété l'abolissement de cette horrible coutume depuis cinquante ans environ. On a compté, depuis lors, quelques sacrifices clandestins, mais les exemples en deviennent de plus en plus rares.

Quand le brahmane est avancé en âge, que ses forces diminuent et que ses cheveux grisonnent, que déjà son fils a un descendant mâle, le moment est venu de se faire "Vanaprastha". Il abandonne alors tout souci de ses devoirs familiaux. Toutefois, sa femme peut le suivre, s'il en manifeste le désir. Il emporte avec lui dans un bois éloigné le feu sacré et les quelques ustensiles indispensables pour les offrandes quotidiennes.

L'ermite n'a pour se couvrir qu'un lambeau d'étoffe: il laisse croître ses cheveux et ses ongles. Les produits de la forêt, herbes, fruits, racines, assurent seuls sa subsistance. Il ne doit accepter de dons de personne, sauf dans les cas d'absolue